

MODIFICATIONS APORTEES AU DCE

Date	Document	Page	Modifications
29/04/2021	Annexe 3.5 - CDC HL	Feuille 1	Nb d'interventions annuelles : 365 (au lieu de 260)
29/04/2021	Annexe 2 - Cartographie définitive AFIPH	Feuille 1	Site n°15 - FAM FDV MAS Grand Ouest : date d'échéance du contrat en cours = 01/08/2022 (au lieu de 01/08/2021)
29/04/2021	Annexe 5.1 - DPGF	Feuille 3 "Détail de prix"	Cellule H277, le nettoyage est à réaliser une fois par jour (au lieu de 2)
		Feuille 3 "Détail de prix"	Ligne 290, intégration des prestations de mise en place des chaises, de la réchauffe et de la plonge
		Feuille 3 "Détail de prix"	Lignes 949 à 963 : Site chemin vert (n° de site 27), nous avons indiqué le bon nombre d'opérations journalières. Il y avait une inversion avec la fréquence hebdomadaire.
		Feuille 3 "Détail de prix"	Cellule U1056 la formule de l'addition a été revue.
		Feuille 3 "Détail de prix"	Ligne 1368 : nous avons inséré une note et changé la formule de chiffrage
		Feuille 3 "Détail de prix"	Foyer Bernard Quetin Ligne 306 à 325, modification de la fréquence de certains locaux prévu initialement 5j/7j sur 43 semaines modifié à 52 semaines. Lignes 342 à 360, modification de la fréquence de la majorité des locaux qui sont à réaliser 7/7 et non 5/7 .
		Feuille 3 "Détail de prix"	Mas Charminelle, Ligne 461 à 465. Lignes 461 à 365, modification de la fréquence d'intervention des locaux qui sont à réaliser 7/7 et non 5/7 .
		Feuille 3 "Détail de prix"	FAM FDV La Monta, Ligne 482 et de 484 à 487, modification de la fréquence d'intervention des locaux qui sont à réaliser 7/7 et non 5/7 .
		Feuille 3 "Détail de prix"	FAM FDV Mas Grand Ouest, Ligne 504 à 508 et 510 à 514, modification de la fréquence d'intervention des locaux qui sont à réaliser 7/7 et non 5/7
03/05/2021	Annexes 7		Ajout des annexes 7 pour les 3 prestataires principaux en place

SYNTHESE QUESTIONS-REPONSES

Date question	Questions Fournisseurs	Répondu le	Réponse AFIPH
03/05/2021	Quelle est la démarche à suivre pour donner 1 heure minimum sur les petits sites sans fausser l'ensemble des cadences sur les autres sites ?	04/05/2021	Comme indiqué dans l'onglet notice d'utilisation, sur chaque site et pour chaque local vous pouvez changer la vitesse de travail (Colonne R) afin d'adapter le temps précisément du local concerné et donc du site
04/05/2021	Dans l'annexe 5.1 DPGF, pour le site 29, foyer la Bruyère à Grenoble, ligne 1041, Il est noté Studio pour 416.56 m ² et le code local est CIRT, soit circulation en thermoplastique donc la cadence n'est pas celle des studios. S'agit-il de studios ou de circulations ?	04/05/2021	Les lignes 1033 et 1041 correspondent à des studios. Le bon code local à utiliser est STT pour studio en thermoplastique. Comme les cellules sont protégées, vous ne pourrez pas changer le code. Vous pouvez en revanche changer en colonne R la vitesse de travail pour y mettre celle que vous considérez comme bonne pour un studio en thermoplastique
05/05/2021	Les prix du DPGF sont -ils à respecter ?	07/05/2021	Sur l'aspect économique, la DPGF ne vous impose aucun temps de réalisation ni tarif horaire. Comme indiqué dans le premier onglet du fichier qui explique comment compléter ce document, vous êtes libre de choisir les vitesses de travail par local et par conséquent le temps que vous estimez pour réaliser les prestations du cahier des charges ainsi que le tarif horaire qui permet de construire le budget par site et global. A la fin de votre étude si le tarif que vous obtenez ne correspond pas au budget que vous aviez estimé, vous pouvez réajuster vos tarifs en jouant sur les 2 leviers qui sont les moyens et le tarif horaire. Les prix indiqués sont simplement des prix test et ne sont pas à prendre en compte.
05/05/2021	Est-il possible d'envoyer en format papier uniquement les BPU et DPGF et d'envoyer le reste sous format électronique ?	07/05/2021	Il est demandé l'envoi : - d'un exemplaire papier à l'AFIPH - Service Achats - d'un exemplaire par mail envoyé à l'AFIPH (Céline GRILLET) et à PCR Prop (Alain MIRALLES)